

Extrait du Lycée de la Côte d'Albâtre

<http://stvalery-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1626>

Demande d'autorisation parentale pour la publication de photos

- Ressources pédagogiques - Utilisation des nouvelles technologies - Fiches techniques - Publication web -



Date de mise en ligne : mercredi 16 mai 2012

Copyright © Lycée de la Côte d'Albâtre - Tous droits réservés

Publier des photographies d'élèves mineurs sur l'internet doit toujours se faire avec l'accord des parents.

Tout accord inclut un droit de retrait : chaque personne peut demander qu'une photo où il apparaît ne soit plus publiée.

Pour faire le point sur la législation relative aux publications de photos sur internet, un article très complet sur le site académique est accessible en suivant [ce lien](#).

Un modèle d'autorisation parentale est également disponible en téléchargement en bas de cet article.